



PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction régionale et interdépartementale
de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France

Vincennes, le 28 DEC. 2017

Service du développement durable
des territoires et des entreprises

Pôle évaluation environnementale
et aménagement des territoires

Dossier n° EE-1337-17

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale
sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier le territoire de la commune de
Villebéon avec extension sur les communes de Vaux-sur-Lunain et Lorrez-le-Bocage-Préaux
(77)

L'autorité environnementale a été saisie le 26 octobre 2017 pour avis sur le projet, présenté par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne, d'aménagement foncier agricole et forestier sur le territoire de la commune de Villebéon avec extension sur les communes de Vaux-sur-Lunain et Lorrez-le-Bocage-Préaux (77).

Conformément à l'article R.122-7 du code de l'environnement, aucun avis de l'autorité environnementale n'ayant été formellement produit dans le délai de deux mois, la demande donne lieu à une note d'information relative à l'absence d'observations sur le dossier.

Cette information est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique. Elle fait l'objet par ailleurs d'une parution sur le site Internet de la direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile-de-France.

Le directeur régional et interdépartemental de
l'Environnement et de l'Énergie

La directrice adjointe


Claire GRISÉZ



Champ de certification disponible sur :
www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr